

Délibération n° 20260022

Nombre de Membres

Afférents au Conseil	En exercice	Ayant pris part à la délibération
15	15	15
Voix Pour	Voix Contre	Abstention (s)
15	0	0

Date de convocation
26 mars 2026

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le 01/04/2026
ID : 081-218103158-20260401-D_2026_0022-DE

Département

Arrondissement

Commune de VIELMUR SUR AGOUT

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de VIELMUR SUR AGOUT**

Séance du 1er Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Vielmur sur Agout, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain Milhau, Maire.

Présents : Julie Argoud, Christine Duthoit, Alain Gayraud, Karine Françon, Aurélie Jasottes, Mathieu Laffond, Corine Lafon, Laurent Levesque, Yolande Magnabal, Jean-Laurent Marmoiton, Yannick Michel, Olivier Peyre, Céline Polo, Jonathan Terme.

Absents :

Secrétaire de séance : Matthieu Laffond

Objet : Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) Vielmur/Saint-Paul

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite du renouvellement intégral du Conseil Municipal, la commune de Vielmur sur Agoût, adhérent au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Vielmur/Saint Paul et conformément à l'article 6 des statuts de ce syndicat, il y a lieu de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants qui représenteront la commune au sein de ce syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré désigne comme délégué(e)s au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Vielmur/ Saint-Paul :

- 1° Délégué titulaire : Alain Gayraud
- 2° Délégué titulaire : Laurent Levesque
- 1° Délégué suppléant : Céline Polo
- 2° Délégué suppléant : Yannick Michel

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre suivent les signatures,

Pour copie conforme, Mairie de Vielmur sur Agout, le 1er avril 2026

Le Secrétaire de séance,
Matthieu Laffond

Le Maire,
Alain Milhau



Délais et voies de recours - « La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 081-218103158-20260401-D_2026_0022-DE

